

*PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DES BOUCHOUX*

*du 15 mars 2024*

**Présents : Benoit COLLIN, Sylvain DIONNET, Jérôme GRENARD, Philippe HERNANDEZ, Isabelle HEURTIER, Pascale LOMBARD, Anne MICHAMBLE, Michael PONCET**

**Absents Excusés :**

**Jean-Marc HENROTTE (pouvoir à Jérôme GRENARD),  
Claude PERRIER-CORNET (pouvoir à Benoit COLLIN),  
Karine PROST (pouvoir à Isabelle HEURTIER)**

**Secrétaire de séance : Sylvain DIONNET**

Ouverture de la séance à 19h10

**Ordre du jour :**

Approbation du procès-verbal du 16 février 2024

1. Budget principal : amortissement sur 1 an des subventions d'équipement versées et neutralisation budgétaire de cet amortissement
2. Travaux parcellaires 2024 : devis ONF
3. Expérimentation scolytes 2024
4. Demande de M. PELAZ et Mme HUMBERT : achat parcelle A 940 Chaudezembre
5. Achat de parcelles forestières
6. Mise à disposition de la salle de justice en période électorale

Questions diverses :

- Point sur les commissions
- Cabane à livres
- Point sur Transport Mobilités

Informations diverses

Approbation du procès-verbal du 16 février 2024

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents (8) ou représentés (3) approuve le procès-verbal du 16 février 2024

### 1 – Budget principal : amortissement sur 1 an des subventions d'équipement versées et neutralisation budgétaire de cet amortissement

Il est rappelé que le conseil a déjà délibéré et accepté la procédure pour le budget photovoltaïque. Le maire, Jérôme Grenard et la première adjointe en charge des finances, Isabelle Heurtier, demandent de se prononcer dans le cas du budget principal. Il est aussi mentionné que l'opération du SIDEC sur Très-la-Ville va donner lieu à un amortissement de subventions d'équipement. Pour l'instant il s'agit de délibérer sur un acte de principe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents (8) et représentés (3) approuve la neutralisation budgétaire au titre de l'exercice 2024 et l'amortissement sur 1 an des subventions d'équipement versées.

### 2 – Travaux parcellaires 2024 : devis ONF

Un devis de travaux a été soumis à la commune par l'ONF concernant les parcelles 11, 18, 23 pour un montant de 4506,46 €

Il est mentionné qu'en 2023, la commune n'avait pas engagé de prestataires mais que c'est une équipe de bénévoles (conseillers municipaux et habitants) qui a réalisé ces travaux avec une économie à la clef de 2400 €.

Étudiée en commission, il a été souligné que cela avait permis d'acquérir une connaissance du domaine forestier municipal et un savoir-faire important. Il en est résulté une évaluation réaliste du travail à effectuer. Deux réserves ont été émises, celle de travaux sur des parcelles très escarpées et sur des parcelles de grandes dimensions pour lesquelles on pourrait recourir à un prestataire externe. Il est aussi évoqué la question de la responsabilité de la commune dans une activité impliquant des habitants.

Au-delà de ces réserves, la commission propose de recommencer la même prise en charge par une équipe de bénévoles et donc d'une économie conséquente pour la commune.

Il est aussi mentionné, qu'après contact avec l'enseignante des Bouchoux, cette activité pourrait faire l'objet d'une action scolaire de découverte du milieu forestier dans le but de mieux connaître la forêt. Ce type d'action ne pourrait se faire que sur une parcelle accessible et ne présentant pas de difficultés. Toutefois, il est nécessaire de réunir plusieurs agréments.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents (8) et représentés (3), approuve la proposition de la commission AFET de réaliser les travaux parcellaires en interne et, par conséquent, ne donne pas suite au devis fourni par l'ONF.

### 3 – Expérimentation scolytes 2024

B Collin mentionne la réunion à la sous-préfecture à propos de l'expérimentation scolyte 2023 et l'affirmation de l'engagement des services de l'état sur la santé de forêts. A ce titre, les aides 2023 sont prorogées (astreinte + travail forestier) en 2024. La Pesse et Choux sont partants. B. Collin mentionne qu'il faut prendre l'action comme traitant d'une prolifération locale des scolytes. Sur une base d'observation qualitative, il semblerait que les parcelles traitées font l'objet d'1 à 4 fois moins d'attaques secondaires que les parcelles non traitées avec le procédé mis en place (repérage de l'attaque-abattage-écorçage). Les bois seront vendus mais le prix du m3 ne sera pas le même en 2024-25. Une décision rapide permettrait de déclencher l'opération immédiatement et en tout état de cause plus précocement qu'en 2023. On notera que la question du volume de bois traité n'a pas été abordée lors de la réunion à la sous-préfecture. La question est donc de savoir si la commune des Bouchoux veut participer à cette nouvelle campagne.

Après en avoir délibéré, par 9 voix pour (dont un pouvoir Claude Perrier-Cornet) et 2 absentions (pouvoir de Karine Jeantet et pouvoir de Jean-Marc Henrotte), le conseil municipal des Bouchoux approuve la reprise de la participation de la commune à l'expérimentation scolyte 2024.

#### 4 – Demande de M. PELAZ et Mme HUMBERT : achat parcelle A 940 Chaudezembre

La commission a traité un courrier reçu en mairie de demande d'achat de la parcelle susmentionnée.

Il apparaît que cette parcelle, propriété de la commune, relativement importante (3ha 95a 50ca), conditionne l'accès à trois propriétés. La vente à l'un des propriétaires conduirait les deux autres à devoir traverser un terrain privé pour accéder à leur bien. Par ailleurs, il est relevé que cette parcelle est au cœur d'une combe relativement préservée et que son statut communal présente une certaine garantie de préservation. Enfin, il est noté que cette parcelle est l'objet d'un bail agricole.

La commission demande de surseoir à toute décision de vente et de conserver la propriété de cette parcelle. Toutefois, même si la demande de M. PELAZ et Mme HUMBERT ne le mentionne pas, la question de l'accès aux différentes propriétés adjacentes pourrait être abordée ultérieurement avec tous les intéressés.

Après débats, par 10 voix dont 3 pouvoirs et 1 abstention (Michaël Poncet), le conseil décide de ne pas proposer cette parcelle à la vente.

#### 5 – Achat de parcelles forestières

Les travaux parcellaires ont mis en évidence l'existence de parcelles enclavées dont l'acquisition augmentera la cohérence des propriétés communales. Il est aussi apparu que des cessions de parcelles boisées adjacentes aux parcelles communales soient en cours sans que la commune n'ait été interrogée sur l'exercice de son droit de préférence.

Après en avoir débattu, l'unanimité des présents (8) et représentés (3), le conseil mandate la commission Agriculture Forêt Environnement Tourisme d'étudier l'achat de parcelles forestières susceptibles d'être vendues dans un esprit de regroupement avec le foncier communal. Il est aussi demandé à cette commission de rechercher les informations sur une éventuelle vente de parcelles qui n'auraient pas fait l'objet d'une demande d'exercice du droit de préemption.

#### 6 – Mise à disposition de la salle de justice en période électorale

Cette mise à disposition est à replacer dans le cadre des élections. La salle serait utilisée pour des réunions électorales publiques.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents (8) et représentés (3), le conseil municipal approuve la mise à disposition gratuite de la salle de justice pour des réunions publiques lors des campagnes électorales (période préélectorale et électorale). Cette mise à disposition est soumise à la condition que cela n'entrave pas le fonctionnement de la commune.

#### Questions diverses :

- Point sur les commissions

Commission Voirie : la mairie a reçu le devis pour travaux prévus sur la Roche d'un montant de 14478, 60 HT (17300 TTC)

Elle relève aussi le mauvais état de la route qui monte aux petits Bouchoux (portion Tacon- Florian Westphale)

Com SIVOS : MP relate un entretien avec les salariés. Il est rappelé que la rédactrice actuelle quitte son poste le 1<sup>er</sup> avril 2025. Le SIVOS a évoqué un couplage engagement secrétariat mairie et engagement SIVOS (8h).

Commission bâtiment : le traitement du problème apparu à la salle polyvalente d'une dégradation du revêtement de sol autour des piliers est bien avancé. Un accord est intervenu entre l'assurance, l'entrepreneur et la commune.

- Cabane à livres  
Ce projet a pris du retard mais n'est pas abandonné. L'ESAT, chargé de la réalisation matérielle de la cabane étudie une amélioration de la construction.
- Point sur transport mobilités  
Un groupe de travail La Pesse/Les Bouchoux avait été constitué. Pascal Lombard souligne qu'il y a déjà une offre qui semble suffisante avec MOBIGO (mardi matin et jeudi matin) mais aussi la possibilité de solliciter ce mode de transport à la demande en anticipant le besoin.

Un tableau de covoiturage est toujours à disposition. Peut-être n'est-il pas assez visible sur le site de la commune.

### Informations diverses :

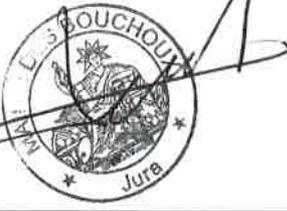
- Le nettoyage des réservoirs a fait l'objet d'une information à la population
- La commune enregistre deux naissances : Rhéa Herwouet (née le 15 février 2024) & Martin Bougereau (né le 5 mars 2024)
- Les modifications des statuts du SIVU des Couloirs ont été acceptées par la préfecture.
- La mairie a reçu une demande de Sophie Le Pavoux & Dorian Lecuelle pour l'installation d'un foodtruck le jeudi soir à proximité de l'épicerie. La demande a été acceptée aux mêmes conditions que pour la pizzeria « La roulette des saveurs » installée le vendredi soir pour un émolument de 500€/an (voir délibération du 23 novembre 2023).

Dates des prochains conseils :

le 28 mars 2024 à 19 h 00

le 9 avril 2024 à 19 h 00

**La séance est levée à 21 h 45**

Le Maire Jérôme GRECARD	Le secrétaire Sylvain DIONNET
	

*Procès-verbal approuvé le 28 mars 2024 par les membres présents au conseil du 15 mars 2024  
(1 abstention Claude Perrier-Cornet)*

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**  
de la séance du Conseil Municipal  
du Vendredi 15 mars 2024

Numéro	Libellé	Résumé	Vote
2024 -017	Expérimentation "Lutte contre les scolytes "	Le Conseil Municipal décide de poursuivre l'expérimentation "Lutte contre les scolytes" avec les communes de La Pesse et de Choux pour l'année 2024	9 voix pour dont 1 pouvoir et 2 abstentions
2024-018	Budget principal : amortissement sur 1 an des subventions d'équipement versées et neutralisation budgétaire de cet amortissement	Le Conseil Municipal décide de procéder à compter de l'exercice 2024 et pour les exercices budgétaires suivants, à l'amortissement sur 1 an des subventions versées, à la neutralisation budgétaire totale de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées	11 voix pour dont 3 pouvoirs
2024-019	Mise à disposition gracieuse de la salle de justice en période électorale	Le Conseil municipal décide : pendant la durée de la période préélectorale et électorale qui couvre l'année précédant le premier jour du mois d'une élection, tout candidat ou listes déclarés ou ayant déclaré un mandataire financier au titre des dispositions du code électoral pourront disposer gratuitement et sans limitation de fréquence de la mise à disposition de la salle de justice.	11 voix pour dont 3 pouvoirs